



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
21 décembre 2006
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2007

19-26 janvier 2007, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

L'égalité des sexes au PNUD

**Rapport intérimaire sur l'exécution du plan
d'action en faveur de l'égalité des sexes*, 2006**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du plan d'action	4
III. Leçons tirées de l'expérience	10
IV. Réalisation marquantes des bureaux de pays en 2006	11
V. Définition des rôles et responsabilités respectifs du PNUD et d'UNIFEM	14

* Rapport présenté en retard en raison du travail de collecte de données qu'il a fallu effectuer pour que l'information présentée au Conseil d'administration soit aussi fraîche que possible.



I. Introduction

1. Dans sa décision 2006/3, qu'il a adoptée à sa première session ordinaire de 2006, le Conseil d'administration a approuvé le plan d'action 2006-2007 en faveur de l'égalité des sexes et a prié l'Administrateur de lui faire rapport sur les progrès accomplis concernant sa mise en œuvre et les engagements pris par l'administration suite à l'évaluation réalisée en 2005. Étant donné que le plan d'action incorpore les recommandations issues de l'évaluation, le présent rapport constitue une réponse à ces deux demandes. Les principaux résultats obtenus en 2006 ont été une plus grande visibilité des questions d'égalité des sexes, le renforcement des capacités internes de prise en compte systématique de cette question, et des améliorations s'agissant de mesurer les progrès réalisés et les résultats obtenus.

2. Diverses mesures ont été prises en matière de responsabilisation. Le Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes, présidé par l'Administrateur, s'est réuni tous les deux mois pour faire le point des progrès réalisés par chaque bureau. Sa création a envoyé un message clair quant à l'importance qu'il y a à obtenir des résultats concrets. Avec d'autres instruments, tels que les accords entre fonctionnaires de rang élevé et l'Administrateur, il peut constituer un mécanisme puissant d'intégration du souci de l'égalité des sexes. Le présent rapport met l'accent sur les progrès enregistrés en 2006 s'agissant de la mise en place de diverses mesures de responsabilisation, y compris la révision de la fiche de notation. L'action dans ce domaine se poursuivra en 2007.

3. L'année 2006 a été marquée par un développement des initiatives de renforcement des capacités aux niveaux régional et national. Au total, 95 bureaux de pays ont reçu un appui pour la formation à l'égalité des sexes, l'élaboration de stratégies d'intégration de cette problématique et la création de nouveaux groupes thématiques. Les 32 autres bureaux de pays recevront un appui similaire en 2007. Les premiers résultats confirment l'intérêt de ces initiatives puisque les bureaux de pays ont effectivement créé des groupes thématiques et mis au point leurs propres indicateurs de progrès concernant l'égalité des sexes. Des demandes de formation complémentaire ont été reçues, notamment afin d'aider les pays à incorporer la question de l'égalité des sexes dans leurs plans nationaux de développement et celle de la violence contre les femmes dans les programmes de gouvernance et de développement. Le Groupe de l'égalité des sexes continuera d'appuyer, en coopération avec les bureaux régionaux et les responsables des divers domaines d'intervention, les efforts de développement des capacités des bureaux de pays et de leurs homologues nationaux en matière de formulation de politiques, ainsi que de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation de programmes en faveur de l'égalité des sexes. Le présent rapport contient un compte rendu complet des activités internes de renforcement des capacités au PNUD destiné à aider chaque membre du personnel à tenir compte des sexospécificités dans son travail et à en mesurer l'impact sur la question de l'égalité des sexes. Une évaluation du développement des capacités d'intégration des sexospécificités à l'échelle de l'organisation sera organisée au cours du prochain cycle de planification afin d'améliorer à la fois la qualité et l'efficacité des mesures.

4. Les objectifs du Millénaire pour le développement faisant l'objet d'un consensus, il ne s'agit plus de savoir « pourquoi » le monde devrait relever le défi que constituent la promotion de l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes, mais « comment » y parvenir. Les gouvernements, de même que les

organisations régionales et de la société civile, cherchent à acquérir le savoir-faire, les pratiques et les outils qui leur permettraient d'atteindre l'objectif 3 – égalité des sexes et autonomisation des femmes – et ont réalisé des progrès réguliers à cet égard. Un certain nombre de produits, y compris ceux découlant de la conférence mondiale sur l'égalité des sexes, la pauvreté et les objectifs du Millénaire parrainée par le PNUD, ont été largement publiés et diffusés.

5. Pour intégrer véritablement la question au sein de l'organisation, l'Administrateur a prévu de consacrer 10 millions de dollars prélevés sur les ressources de base à l'application du plan d'action, et a renforcé les capacités de l'Équipe de l'égalité des sexes en créant deux nouveaux postes de haut niveau. Certains bureaux régionaux ont pour leur part fait appel à des conseillers de haut niveau du siège chargés d'appuyer le travail effectué par les conseillers des centres régionaux. Ces mesures ont permis de donner une plus grande visibilité aux diverses questions liées à l'égalité des sexes et faciliteront la coopération à l'échelle du système en matière de services consultatifs, d'outils et de produits basés sur la connaissance, ainsi que la fourniture d'un appui aux activités de contrôle, d'évaluation et de plaidoyer. Toutefois, cette nouvelle « architecture » ne signifie pas que les membres du personnel n'ont plus à tenir systématiquement compte de ces questions dans leur travail.

6. En tant que Président du Groupe des Nations Unies pour le développement et gestionnaire du système de coordonnateurs résidents, le PNUD joue un rôle important pour ce qui est d'assurer une plus grande cohérence et une coordination plus étroite de l'appui fourni par les Nations Unies. En 2006, il a établi un partenariat avec le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) afin de faciliter la préparation du tout premier rapport commun des équipes de pays des Nations Unies sur l'état de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes à la trente-sixième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et a continué de fournir un appui pour les rapports ultérieurs. Il a également contribué à renforcer les capacités des groupes thématiques des équipes de pays à intégrer la question de l'égalité des sexes dans les bilans communs de pays et cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Les équipes de pays sont encouragées à entreprendre des programmations communes.

7. Le partenariat entre le PNUD et UNIFEM a continué à se développer du fait de la collaboration dans le domaine de la budgétisation prenant en compte les questions d'égalité des sexes, de la participation des femmes à la prise de décisions, des rapports de pays au sujet des progrès en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire, de la surveillance de la pauvreté, et de l'impact spécifique du VIH/sida sur les femmes. Suite aux missions conjointes effectuées par le Directeur du Bureau des politiques de développement et de la Directrice exécutive d'UNIFEM en 2004, la phase préparatoire du programme PNUD/UNIFEM pour l'adoption d'une législation en faveur de l'égalité des sexes sur le lieu de travail dans la région de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants (CEI) a été lancée. Des activités de planification commune seront menées en 2007, et la conclusion d'un mémorandum d'accord a été proposée.

8. Le plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011 est en cours d'élaboration dans le cadre d'un processus consultatif. Afin de préparer une

stratégie révisée destinée à être intégrée dans le plan stratégique et dans les plans de travail des divers services, l'Équipe de l'égalité des sexes participera début 2007 à une retraite à laquelle seront également présents des conseillers et des coordonnateurs basés au siège et sur le terrain. Cette retraite permettra de parvenir plus facilement à un accord quant à la meilleure façon d'incorporer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le plan stratégique de telle façon qu'elles constituent à la fois un objectif essentiel de développement, avec une valeur propre, et un moyen d'atteindre d'autres objectifs de développement.

9. La deuxième section du présent rapport est consacrée aux faits marquants en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans le plan d'action, à savoir :

a) Engagement : engagement en tant que chef de file et indicateurs de performance;

b) Capacités : formation à la question de l'égalité des sexes, mise en commun des connaissances et constitution de réseaux;

c) Communication et visibilité; et

d) Alignement des ressources financières de base et autres sur les engagements de politique générale.

10. La troisième section présente les principaux enseignements tirés en 2006 et la quatrième la diversité d'initiatives prises au niveau des pays. Enfin, la dernière section précise les rôles et responsabilités respectifs du PNUD et d'UNIFEM, comme demandé par le Conseil d'administration lors de sa session de janvier 2006.

II. Progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du plan d'action

Objectif 1. Engagement et indicateurs de performance

11. Comme annoncé par l'Administrateur lors de la première session ordinaire du Conseil d'administration en 2006, le Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes, présidé par l'Administrateur, s'est réuni périodiquement. Jusqu'à présent, il a ainsi tenu cinq réunions qui ont permis au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, au Bureau régional pour l'Afrique, au Bureau régional pour les États arabes et au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes de faire rapport sur les progrès réalisés s'agissant de leurs plans d'action destinés à concrétiser le plan d'action global et de la création de comités régionaux similaires au Comité de direction et de mise en œuvre. Le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants doit faire rapport en janvier.

12. Tous les directeurs de bureaux régionaux devraient avoir terminé leurs programmes personnels fin décembre. Ces programmes reposent sur le plan d'action global pour le PNUD, tout en étant adaptés aux problèmes de chaque région. Ils permettent de tenir les directeurs personnellement responsables des progrès réalisés concernant l'intégration de questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

13. Les questions d'égalité figurent de plus en plus souvent dans les programmes de planification stratégique des hauts responsables et des réunions des coordonnateurs résidents et des représentants résidents. Par exemple, la stratégie du

Bureau régional pour l'Afrique a été révisée et approuvée par les représentants résidents lors de leur réunion de mars-avril 2006. De même, cette question est maintenant traitée le premier jour de la réunion annuelle des représentants résidents/représentants résidents adjoints de la région d'Asie et du Pacifique. Lors de leur réunion d'avril 2006, l'égalité des sexes était le premier point de fond inscrit à l'ordre du jour, montrant ainsi clairement que cette question constituait une priorité pour le Bureau régional.

14. Tous les documents de politique générale ainsi que les descriptifs de programme et de projet font l'objet d'une analyse du point de vue de leur sexospécificité dans le cadre de la stratégie générale en faveur de l'égalité des sexes. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique considère cette analyse comme un élément essentiel et en a fait un préalable à tout programme. Le Bureau de la prévention des crises et du relèvement a approuvé une politique destinée à faire en sorte que toutes les propositions présentées pour financement au titre du Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement et du MCARB-1.1.3 tiennent effectivement compte de l'égalité des sexes.

15. Une analyse du « moteur » de la promotion de cette égalité réalisée dans le cadre du plan de financement pluriannuel pour 2005 montre que si le personnel en a désormais une meilleure compréhension, celui-ci est toujours en retrait par rapport aux cinq autres « moteurs de l'efficacité du développement ». Les résultats de cette analyse, réalisée par le Bureau des politiques de développement et l'ensemble des bureaux régionaux, ont été communiqués aux bureaux de pays.

16. Le Bureau des ressources humaines a mis au point des indicateurs pour l'évaluation des compétences du personnel et des responsables au titre du domaine « valeurs fondamentales et engagement ». Pour le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, l'égalité des sexes doit être l'un des cinq domaines clefs sur lesquels doivent porter les évaluations des résultats et des compétences des coordonnateurs résidents et des représentants résidents pour 2006. De même, pour le Bureau des politiques de développement, l'égalité des sexes doit être l'un des cinq résultats clefs de l'évaluation des responsables des domaines d'intervention.

17. Des recommandations et des conseils ont été élaborés pour faciliter l'incorporation du « moteur » de la promotion de l'égalité des sexes dans le plan de financement pluriannuel. Par exemple, le Groupe de l'environnement et de l'énergie a élaboré des directives pour chacune de ses activités, et le Groupe de la gouvernance démocratique a pour sa part élaboré la formation de base pour assurer l'égalité des sexes dans chacune de ses activités.

18. Un essai à blanc de la fiche de notation a prouvé que celle-ci était d'un emploi facile, et sa diffusion est prévue pour janvier 2007.

19. Les indicateurs mondiaux qui doivent permettre de suivre les progrès réalisés en vue de l'égalité des sexes font actuellement l'objet d'un examen et d'une synthèse afin de définir des indicateurs de performance précis pour l'ensemble des bureaux de pays et unités administratives.

20. Les principes opérationnels qui orienteront les politiques et activités du PNUD dans le domaine de l'égalité des sexes sont en cours de finalisation. Ils constitueront un cadre général permettant de mesurer les produits réalisés par différentes composantes du PNUD.

21. Les propositions de stratégie soumises par les bureaux de pays ont été examinées et des subventions d'un montant unitaire de 50 000 dollars ont été approuvées en faveur de 50 bureaux de pays dans le cadre de l'Initiative pour l'intégration de la question de l'égalité des sexes. Les bureaux régionaux complètent cet appui au niveau régional par l'intermédiaire des centres régionaux et des ressources sous-régionales.

Objectif 2. Capacités : formation, partage des connaissances et constitution de réseaux

22. Quatre mille quatre-vingt-douze employés du PNUD ont suivi le stage obligatoire au niveau communautaire sur l'égalité des sexes dispensé via Internet par le Centre de perfectionnement professionnel du PNUD.

23. Le nouveau module d'enseignement à distance consacré à l'intégration des questions liées à l'égalité des sexes de l'Académie virtuelle pour le développement, conçu par le Centre de perfectionnement professionnel, a commencé à être proposé en août 2006.

24. Le Centre de perfectionnement professionnel a terminé la phase pilote de l'Institute@UNDP consacrée au rôle des hommes et des garçons, et est désormais prêt à offrir sur demande des cours spécifiques aux partenaires nationaux.

25. Une série de stages de formation conçus pour les responsables et le personnel a été organisée tout au long de l'année 2006. Dix programmes d'orientation du personnel de direction, comportant des sessions sur l'intégration des questions d'égalité des sexes, ont été organisés par le Centre de perfectionnement professionnel à l'intention de coordonnateurs résidents, représentants résidents, représentants résidents adjoints, administrateurs auxiliaires, administrateurs nationaux et responsables d'opérations. Quarante personnes ont suivi une formation et sont désormais « formateurs pour les questions d'égalité des sexes ».

26. Le Bureau régional pour les États arabes a organisé une formation d'une journée aux approches fondées sur les droits de l'homme et à l'égalité des sexes.

27. De même, le Bureau de la prévention des crises et du relèvement a organisé des stages de formation d'une journée pour son personnel à New York et Genève.

28. Le Bureau régional pour l'Afrique et le Bureau de la prévention des crises et du relèvement ont organisé un atelier régional sur la prise en compte des sexes dans le cadre de la prévention et du règlement des conflits.

29. Afin d'appuyer les efforts au niveau de l'ensemble du PNUD comme des différents programmes, le Groupe de l'environnement et de l'énergie a organisé une formation obligatoire pour son personnel, y compris les hauts responsables au moyen notamment de matériels pédagogiques qui présentent diverses études de cas et exercices ainsi que des illustrations et des photos concernant le développement durable, la gouvernance en matière d'eau, les services énergétiques, la dégradation des sols, la conservation de la diversité biologique et la réduction des émissions qui appauvrissent la couche d'ozone ainsi que des polluants organiques persistants.

30. Le groupe chargé du domaine « VIH/sida » a organisé une formation régionale de formateurs destinée aux partenaires nationaux d'Asie afin d'encourager les populations au niveau communautaire à aborder les questions du rejet, de la discrimination et des relations de pouvoir entre sexes dans le contexte du VIH/sida.

31. Le programme de perfectionnement des cadres du PNUD a constitué un partenariat avec UNIFEM en Éthiopie afin de renforcer les capacités des membres du système judiciaire et d'autres organismes nationaux à défendre et à promouvoir les droits des femmes à hériter et à posséder des biens dans le contexte du VIH/sida. Ce partenariat a débouché sur six initiatives remarquables concernant l'inégalité des droits.

32. Un appui au renforcement des capacités des groupes thématiques sur l'égalité des sexes des équipes des Nations Unies est fourni dans 30 autres pays en s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale thématique.

33. Un nouveau réseau informel en ligne a été constitué afin de permettre aux principaux praticiens des questions d'égalité des sexes au PNUD d'échanger l'expérience acquise au niveau régional et les enseignements tirés, ainsi que de faire part des progrès réalisés concernant le plan d'action pour 2006-2007.

34. Le Bureau de l'évaluation a pris des mesures pour faire en sorte que l'égalité des sexes constitue systématiquement un aspect clef des évaluations.

35. Les politiques publiques et les budgets nationaux prévoient de plus en plus fréquemment des mesures en faveur de l'égalité des sexes dans les pays qui ont évalué leurs besoins pour pouvoir atteindre les objectifs du Millénaire, qui soumettent des rapports intérimaires sur les progrès réalisés et qui ont créé des équipes spéciales pour les objectifs du Millénaire. En Jordanie par exemple, les capacités du Département de statistique à disposer de données ventilées par sexe ont été renforcées.

36. Au Kazakhstan, le PNUD a appuyé la publication d'une étude consacrée à la situation de la femme et à l'égalité des sexes qui met l'accent sur les principaux défis en la matière et offre une base concrète à partir de laquelle élaborer des politiques et des programmes et allouer des ressources en s'appuyant sur les données ventilées par sexe.

37. Au Mexique, l'indice de développement sexospécifique et la mesure du degré d'autonomisation des femmes, utilisés par les États fédéraux et les municipalités, permettent de comparer les résultats obtenus par les 32 États et l'ensemble des municipalités du pays.

38. Des initiatives ont également été engagées afin de contribuer au débat actuel au sujet de la croissance en faveur des pauvres, de l'égalité des sexes et de l'opportunité économique afin de démontrer que le travail non rémunéré devrait être pris en compte dans les stratégies de réalisation des objectifs du Millénaire, et comment utiliser les envois de fonds en faveur d'un développement local qui tienne compte de la situation des femmes.

Objectif 3. Communication et visibilité

39. Le Groupe de l'égalité des sexes et l'équipe du programme « égalité des sexes » du Bureau des politiques de développement ont organisé, au début de l'année, une manifestation d'une semaine pour mieux faire connaître et comprendre le travail fréquemment sous-estimé des bureaux de pays en matière d'intégration du souci de l'égalité des sexes et démontrer l'action menée par des coordonnateurs dynamiques, des représentants résidents déterminés et l'ensemble du personnel,

hommes et femmes, pour incorporer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aux programmes du PNUD et contribuer ainsi à les rendre plus efficaces et plus durables.

40. L'intranet du PNUD propose désormais un « espace de travail » spécialement consacré aux questions d'égalité des sexes, particulièrement utile pour les pays qui participent à l'Initiative dans ce domaine, auxquels il fournit des ressources et donne la possibilité d'échanger des matériels, mandats, descriptifs de projets et bonnes pratiques. Il propose des informations, des notes de politique générale, des directives et des outils, des publications du PNUD ainsi que des ressources extérieures, les réponses aux questions posées précédemment, les archives des discussions via Internet, un accès à un fichier d'experts et un « marché aux outils ». Cet espace s'inscrit dans le cadre du plan de gestion des savoirs au sein du PNUD.

41. Le Centre régional de Bratislava a mis en place un réseau virtuel d'experts des questions d'égalité des sexes dans la région de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants et mis à jour son manuel destiné aux praticiens.

42. Un résumé des résultats et des recommandations d'un atelier technique organisé avec la participation d'experts du système des Nations Unies, des acteurs du développement et de représentants du monde universitaire en vue d'améliorer l'indice de développement sexospécifique et la mesure de l'autonomisation des femmes, fait l'objet d'une annexe spéciale au *Rapport sur le développement humain 2006* et a été publié dans le *Journal for Human Development*. Le chapitre 2 du *Rapport sur le développement humain 2006*, consacré à l'eau destinée à la consommation humaine, fournit des données sur le temps passé par les femmes et les filles à chercher de l'eau.

43. Un appui spécifique est fourni à un certain nombre d'équipes nationales chargées de l'élaboration du rapport sur le développement humain.

44. Les premiers résultats de l'appui fourni par l'initiative de renforcement des capacités du Fonds d'affectation spéciale pour l'égalité des sexes sont encourageants. Par exemple, au Libéria, des indicateurs et des cadres de suivi des performances ont été mis en place afin de suivre les progrès réalisés par le bureau de pays s'agissant du respect des engagements pris en matière d'égalité des sexes. Au Lesotho, le renforcement du Groupe thématique des Nations Unies a permis l'adoption d'une approche commune en faveur de la promotion d'une plus large participation des femmes aux élections de 2007 et au recensement. Au Mexique, l'appui apporté par le Fonds d'affectation spéciale a permis au bureau de pays d'assurer une formation formelle de 12 semaines à l'ensemble de son personnel. Une version en ligne de cette formation est en cours de préparation à l'intention des nouveaux membres du personnel. Les diverses initiatives du Fonds d'affectation spéciale devraient être évaluées en 2007 afin de s'assurer que les bonnes pratiques et les enseignements tirés sont effectivement appliqués.

45. La page Web du Fonds japonais pour l'intégration des femmes au développement <<http://www.undp.org/women/japan/index.shtml>> existe désormais en anglais. Elle offre un ensemble de bonnes pratiques, outils et méthodologies provenant des projets du PNUD/Fonds.

Objectif 4. Alignement des ressources financières de base et autres ressources sur les engagements

46. Le PNUD a consacré 10 millions de dollars prélevés sur ses ressources de base au plan d'action 2006-2007 en faveur de l'égalité des sexes, en contrepartie des fonds apportés par le Gouvernement néerlandais. En 2006, 5 millions de dollars ont été alloués pour faciliter la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes, et plus particulièrement pour appuyer l'Initiative dans 50 pays ainsi que diverses initiatives mondiales et intersectorielles destinées : a) à renforcer les mécanismes de responsabilisation; b) à affiner les mesures des progrès réalisés globalement; c) à identifier des méthodes de mise en place de cadres macroéconomiques adaptés par le biais de la création d'emplois publics sexospécifiques et de l'utilisation des transferts de fonds pour un développement axé sur les femmes; et d) à encourager le développement des partenariats et les activités de plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme. Des ressources ont également été consacrées à la création de deux nouveaux postes au sein de l'Équipe de l'égalité des sexes. Les cinq autres millions de dollars seront utilisés pour les activités similaires en 2007.

47. Suite à un examen du portefeuille de projet du Bureau de la prévention des catastrophes et du relèvement, réalisé avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale pour l'égalité des sexes, le Bureau a alloué 10 % de ses ressources au renforcement des mesures d'intégration d'une composante sexospécifique dans son plan de travail pour 2006 dans les domaines du déminage, de la démobilisation, du désarmement et de la réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité et de la prévention des conflits. Il a intégré dans sa stratégie quinquennale (2007-2011) un programme en huit points en faveur de l'égalité des sexes dans le contexte de la prévention des crises et du relèvement.

48. Le Bureau régional pour les États arabes a consacré plus de 500 000 dollars à des initiatives et des projets en faveur de l'égalité des sexes dans la région. Il est déterminé à mobiliser des ressources avec des partenaires et des organismes régionaux afin de donner suite aux recommandations formulées dans le *Rapport sur le développement humain* pour la région, publié en décembre 2006 et qui a pour thème l'égalité des sexes.

49. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a consacré 500 000 dollars de plus au suivi des progrès réalisés en matière d'intégration du souci de l'égalité des sexes dans la région.

50. Le programme régional en faveur de l'égalité des sexes du Bureau régional pour l'Afrique a alloué 2,8 millions de dollars au renforcement des organismes nationaux et régionaux chargés de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

51. Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a mobilisé 2 millions de dollars pour les activités destinées à accroître la participation des femmes dans les parlements, à réduire la mortalité maternelle, à lutter contre la malnutrition et à donner aux femmes des moyens économiques et la capacité de créer des entreprises.

52. Le Fonds japonais pour l'intégration des femmes au développement a appuyé cinq projets, d'un montant total de 1,3 million de dollars, en Afrique, en Amérique latine ainsi qu'en Europe et dans les pays de la CEI destinés à renforcer les

capacités des femmes dirigeantes aux niveaux national et local; à accroître les moyens économiques des femmes et à leur permettre d'avoir accès durablement à des moyens de subsistance dans les situations d'après conflit; à promouvoir une gestion des catastrophes sexospécifiques et à lutter contre la violence à l'égard des femmes.

53. Le Gouvernement espagnol a versé 2,5 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale et l'Équipe de l'égalité des sexes a entrepris d'allouer cette somme à divers programmes.

III. Leçons tirées de l'expérience

54. Le rôle de premier plan joué par le PNUD dans l'élaboration des rapports nationaux sur le développement humain et des rapports sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a contribué de manière cruciale à la prise en compte des sexospécificités dans les instruments de politique ainsi que dans le suivi des progrès accomplis en matière d'égalité des sexes et de démarginalisation des femmes et l'établissement de rapports à ce sujet. Les rapports sur les objectifs de développement du Millénaire et les rapports nationaux sur le développement humain contribuent de plus en plus à l'intégration d'une perspective sexospécifique dans la programmation du développement au niveau national, ce qui nécessite le recours à des analyses des sexospécificités, l'utilisation de données ventilées par sexe et la participation effective des femmes à l'élaboration des politiques. Il est donc essentiel que le PNUD continue à apporter un appui accru dans ce domaine d'activité.

55. L'analyse du rapport de 2005 sur le plan de financement pluriannuel révèle que le moteur de la promotion de l'égalité des sexes dans le plan est mieux compris que par le passé mais qu'il doit être affiné afin de mieux rendre compte des progrès accomplis dans tous les aspects de la programmation du PNUD.

56. Quelques progrès ont été accomplis au niveau du suivi des résultats, mais il reste beaucoup à faire pour améliorer les indicateurs et les instruments de mesure, notamment de la performance du personnel s'agissant de produire des résultats en matière d'égalité des sexes.

57. Bien que l'adoption d'une approche technique du problème de la promotion de l'égalité des sexes ait donné de bons résultats, il est indispensable de consacrer plus de temps et de ressources aux activités de plaidoyer afin d'approfondir le consensus concernant l'égalité des sexes au sein du PNUD et d'accroître la visibilité des questions relatives à l'égalité des sexes dans l'activité de l'organisation.

58. Pour soutenir et renforcer l'élan acquis à ce jour dans la prise en compte généralisée de la question de l'égalité des sexes, il faudra y consacrer systématiquement des ressources d'un montant prévisible et suffisant.

59. En dépit des efforts accomplis pour renforcer le mécanisme mis en place au PNUD pour assurer l'intégration du souci de l'égalité des sexes, il existe encore bien des lacunes à combler à cet égard au siège, au niveau régional et à celui des pays. Il ressort des rapports établis sur le terrain que la prise en compte systématique de cette question constitue le plus souvent une responsabilité supplémentaire ou secondaire d'un fonctionnaire de rang peu élevé. Il est urgent d'affecter à tous les centres régionaux des conseillers en matière d'égalité des sexes

pour renforcer l'équipe du PNUD chargée de promouvoir l'égalité des sexes au siège et combler les lacunes relevées au niveau des pays.

60. Une importance plus grande devrait être accordée à la collaboration interorganisations pour promouvoir l'égalité des sexes au niveau des pays. Les groupes des équipes de pays des Nations Unies qui traitent des questions d'égalité des sexes ont besoin de plus de capacités et de ressources, et il convient d'utiliser pleinement les compétences d'UNIFEM.

IV. Réalisations marquantes des bureaux de pays en 2006

Gouvernance démocratique

61. Des initiatives financières par le PNUD en Ukraine ont conduit à la mise au point de la Stratégie nationale et du Plan d'action pour la promotion de l'égalité des sexes. Une loi assurant l'égalité d'accès à la justice et interdisant la discrimination sexiste dans le domaine de l'emploi a également été promulguée.

62. Au Bélarus, le PNUD et le Fonds japonais pour l'intégration des femmes au développement ont financé un projet relatif à la rédaction du plan d'action national pour l'égalité des sexes portant sur la période 2007-2010 et de la loi sur l'égalité des sexes. Suite à toutes les activités et campagnes menées dans ce contexte, la participation des femmes au Parlement a augmenté de 30 %, et deux femmes qui avaient participé activement au projet ont été élues à la chambre des députés.

63. Au Bangladesh, un groupe parlementaire composé d'hommes et de femmes membres du Parlement a été créé pour promouvoir la prise en compte systématique du souci d'égalité des sexes au Parlement. Quarante-cinq femmes parlementaires nouvellement élues ont bénéficié d'une formation dans les domaines de la pratique parlementaire, de l'égalité des sexes, de la gouvernance et du développement.

64. L'appui apporté par le PNUD, dans le cadre de son programme de gouvernance démocratique, à l'organisation du premier forum international des femmes parlementaires en Algérie sur le thème de la participation des femmes à la vie politique a débouché sur la création d'un forum permanent pour les femmes parlementaires algériennes.

65. Au Bhoutan, le PNUD coopère avec la Commission nationale pour les femmes et les enfants à l'exécution du premier projet officiel dans le pays qui soit axé spécifiquement sur les questions de démarginalisation et de protection des femmes.

Réduction de la pauvreté

66. En Sierra Leone, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ont tenu compte du fait que la pauvreté et la marginalisation sont généralisées chez les femmes. Une initiative nationale sur la sécurité alimentaire, lancée par le Président, a constitué le point de départ d'une campagne préconisant l'adoption de meilleures pratiques agricoles et la mise en place de mécanismes de microfinancement durable, spécifiquement axée sur les femmes.

67. Dans les trois régions du nord de l'Arménie, le PNUD a financé un programme de création de revenus et d'emplois à l'intention des femmes chef de famille. Des coopératives de femmes ont été organisées pour commercialiser des produits

agricoles, et les femmes ont participé activement à tous les aspects de la conception, de la planification et de l'exécution du programme.

68. Au Pakistan, le projet relatif à l'accès des femmes aux capitaux et aux techniques, résultat d'un partenariat entre le PNUD et le secteur privé, a donné aux femmes dans tout le pays des possibilités d'accès plus larges aux services de crédit et d'épargne. Parmi les réalisations notables on peut citer la création d'alliances avec des organisations de la société civile pour identifier les clientes, l'extension de la base des clientes des services bancaires au niveau des villages et des zones rurales et l'automatisation des systèmes permettant aux clientes qui remboursent leurs dettes régulièrement de contracter de nouveaux emprunts.

VIH/sida

69. Dans le cadre du projet prévoyant une action sur tous les fronts contre le VIH/sida au cours de la période 2005-2008, le PNUD a participé avec ONUSIDA en Équateur et le Programme national de lutte contre le VIH/sida à l'élaboration d'un plan national stratégique tenant compte des sexospécificités pour prévenir le VIH/sida. La réforme de la loi nationale sur le sida tient compte de la vulnérabilité particulière des femmes et de la nécessité d'une action ciblée. Pour galvaniser le plaidoyer au niveau local en faveur des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, le PNUD collabore avec UNIFEM à la création d'un réseau national en faveur des femmes vivant avec le VIH/sida.

70. En Angola, la création de l'Association de femmes vivant avec le VIH/sida a représenté une réalisation importante, si l'on considère la force des pratiques culturelles discriminatoires dans le pays. L'Association, avec l'appui du PNUD, a lancé une campagne nationale à la radio et a organisé des séminaires pour éduquer la population et attirer l'attention sur la situation des femmes dans la province la plus gravement touchée.

71. Dans la République islamique d'Iran, le PNUD a fourni un appui à des projets novateurs conçus par des femmes, des jeunes filles et des jeunes dans le cadre de son programme sur l'action à mener au niveau régional pour démarginaliser les femmes et maîtriser le VIH/sida. Des initiatives ciblées en faveur de groupes vulnérables tels que les prostituées, les femmes de prisonniers, les toxicomanes et les étudiantes ont été également mises en œuvre, et un groupe chargé de la question des personnes vivant avec le VIH/sida a été créé. Les femmes constituent 50 % du personnel du projet.

Environnement et énergie

72. À Bahreïn, la stratégie nationale relative à l'environnement, qui est axée sur la gestion des ressources en eau et des zones côtières, a été mise au point avec l'aide du PNUD. Cette stratégie met l'accent sur l'importance du rôle que les femmes jouent dans la gestion de l'environnement et de la contribution qu'elles apportent dans le cadre de leur participation aux travaux d'organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions relatives à l'environnement. Sur les 64 spécialistes qui ont produit des rapports en vue de l'élaboration de la stratégie, 18 étaient des femmes, et plusieurs d'entre elles dirigeaient des groupes de travail qui ont apporté des contributions très utiles à ces rapports. Comme il a aidé à formuler le cadre national de gestion de l'environnement et la politique sectorielle dans le domaine de l'eau et

de l'assainissement, le PNUD a pu veiller à ce que ces deux documents tiennent compte spécifiquement de la question de l'égalité des sexes.

73. Pour encourager le Mexique à intégrer une perspective soucieuse des sexospécificités dans sa politique environnementale, le programme d'action des femmes dans le domaine des ressources en eau a été élaboré avec la participation du réseau qui s'occupe des questions d'égalité des sexes et d'environnement, du Ministère de l'environnement et de l'Institut mexicain des technologies hydrauliques. Le programme d'action des femmes intègre l'analyse et les réflexions de femmes urbaines et rurales et des populations métisses et autochtones du Mexique, qui ont toutes le même problème, à savoir celui de l'accès à de l'eau salubre en quantité suffisante.

74. Au Népal, la politique globale en matière d'énergie rurale, qui est appuyée par le PNUD et la Banque mondiale, a favorisé la création d'organisations communautaires et de groupes fonctionnels dans lesquels les hommes et femmes étaient représentés de manière équilibrée pour gérer les systèmes d'énergie rurale tels que microcentrales hydroélectriques, production de biogaz, construction de cuisinières améliorées et de systèmes photovoltaïques. La participation égale des femmes à ces projets a permis de veiller à ce que les considérations sexospécifiques soient prises en compte systématiquement lors de l'établissement des priorités entre les activités et de l'adoption des décisions en matière de financement. Des systèmes de contrôle de l'énergie rurale collectent et analysent sur une base trimestrielle des données ventilées par sexe, qui sont ensuite intégrées dans le processus global de planification et de budgétisation au niveau des districts.

Prévention des crises et redressement après les crises

75. Après le conflit en Érythrée, les questions de sexospécificités ont été prises en compte lors de la planification et de l'exécution du projet de réinsertion qui a permis de réintégrer des dizaines de milliers de personnes dans les zones rurales d'où elles avaient été expulsées, la priorité étant donnée aux femmes chef de famille. Il a également été mis au point un modèle intégré de lutte antimines axé sur la collectivité, qui tient compte du fait que l'action antimines nécessite la participation entière de tous les membres de la collectivité – femmes, hommes, filles et garçons.

76. Dans le nord-est de la Somalie, le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion du Puntland prévoyait l'enregistrement de tous les membres des forces armées, l'identification de critères pour 500 personnes à réintégrer et le lancement des activités du programme de réintégration. Les femmes et les enfants représentent 80 % des bénéficiaires du programme, qui a également encouragé la participation des femmes aux comités de développement mis en place au niveau des villages et des districts.

77. Au Tadjikistan, les normes internationales pour la lutte antimines ont été appliquées. Des politiques de sensibilisation au danger des mines ont été formulées et des mécanismes de coordination ont été créés. Chaque fois qu'une assistance a été apportée lors de l'explosion de mines, l'âge et le sexe des victimes ont été pris en considération et une attention particulière a été accordée aux victimes faisant l'objet de formes multiples de discrimination.

V. Définition des rôles et responsabilités respectifs du PNUD et d'UNIFEM

78. L'évaluation de la prise en compte des sexes au PNUD qui a été effectuée en 2005 a fait apparaître qu'une grande confusion semblait régner chez le personnel et les parties prenantes quant aux relations entre le PNUD et UNIFEM, et il a été recommandé que le PNUD définisse et précise ces relations, le but étant de définir une relation d'avantages mutuels fondée sur une bonne compréhension des différents mandats et des avantages comparatifs des deux organisations. Deux recommandations ont été formulées :

a) Le PNUD devrait réaffirmer et reconfirmer son engagement direct en faveur de l'intégration de la problématique de l'égalité des sexes à tous les niveaux, et tout le personnel du Programme devrait être sensibilisé à l'importance des questions d'égalité des sexes. UNIFEM est une ressource importante, mais ne saurait être substitué à la compétence du PNUD lui-même en ce qui concerne l'intégration de la problématique de l'égalité des sexes;

b) Le PNUD devrait constituer un groupe de travail chargé d'élaborer des modalités spécifiques de coopération avec UNIFEM pour clarifier la confusion qui règne actuellement en ce qui concerne le rôle et les responsabilités de chaque organisation, notamment le rôle d'avocat de la cause des femmes et de conseiller spécial.

79. Cette réponse tient compte des recommandations contenues dans l'évaluation indépendante de 2005 de l'action menée en faveur de l'égalité des sexes au PNUD, des recommandations du groupe de travail créé sous l'égide de la Directrice exécutive d'UNIFEM pour clarifier les rôles et responsabilités incombant respectivement au PNUD et à UNIFEM, et des recommandations formulées dans le rapport du Groupe de travail de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies.

A. L'égalité des sexes dans le système des Nations Unies

80. Dans ses recommandations, le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système a attiré l'attention sur les sérieuses lacunes que présente la capacité de l'ONU à répondre aux besoins de ses membres en matière d'égalité des sexes dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement. La mise en place d'un organisme unifié, bien structuré et doté des ressources voulues qui regrouperait les trois organismes existants, dont UNIFEM, contribuerait pour beaucoup à atteindre les objectifs recherchés. La nouvelle architecture proposée devrait imprimer un plus grand élan aux efforts menés pour atteindre des résultats concrets en matière d'égalité des sexes dans tous les organismes des Nations Unies, de façon coordonnée. En attendant les résultats finals du processus intergouvernemental, le PNUD prend note avec satisfaction de cette recommandation.

81. Les liens qui existent entre UNIFEM et le PNUD et ce qui en résulte du point de vue de l'égalité des sexes devraient être considérés dans le contexte de l'ensemble du système des Nations Unies, d'autant plus que les deux organisations ont des responsabilités et des mandats qui s'étendent à l'échelle du système.

L'accent doit donc être mis sur le renforcement du partenariat entre le PNUD, en tant que président du Groupe des Nations Unies pour le développement et de responsable de la gestion du système des coordonnateurs résidents, et UNIFEM, en tant que fonds des Nations Unies pour la femme, afin que le système des Nations Unies soit à même de fournir aux pays l'appui cohérent, opportun et de qualité dont ils ont besoin pour tenir leurs engagements en matière d'égalité des sexes. Considérant la présence universelle du PNUD sur le terrain, le Programme continuera à jouer le rôle de chef de file pour l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les processus du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

82. UNIFEM jouera le rôle de chef de file en matière de coordination des questions relatives à l'égalité des sexes au niveau des équipes de pays des Nations Unies, où le Fonds a une présence, soit dans le cadre des groupes thématiques régionaux sur l'égalité des sexes, soit dans celui des groupes thématiques des équipes de pays dans ce domaine. Ces arrangements seront maintenus jusqu'à ce que le nouvel organisme envisagé établisse sa présence à l'échelle mondiale.

83. Il y a lieu de noter qu'UNIFEM joue déjà un rôle de catalyseur en tant que président de l'équipe de travail sur l'égalité des sexes dans le Groupe des Nations Unies pour le développement, et qu'il est en train de mettre au point des mécanismes en vue de responsabiliser davantage les organismes des Nations Unies pour ce qui est d'obtenir des résultats concrets en matière d'égalité des sexes grâce à la mise au point d'une feuille de résultats dans ce domaine. Un bon exemple de la complémentarité des rôles est l'initiative récente relative aux rapports conjoints établis par l'Équipe de pays des Nations Unies à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Dans l'esprit de la réforme des Nations Unies, le PNUD, de concert avec UNIFEM et les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, a facilité l'élaboration et la présentation de rapports conjoints de l'Équipe de pays des Nations Unies aux trente-sixième session et trente-septième session du Comité.

B. L'égalité des sexes au PNUD

84. Le Groupe d'experts de haut niveau du Secrétaire général constate dans son rapport que la promotion de l'égalité des sexes est et devrait rester le mandat commun de l'ensemble des organismes des Nations Unies. Assurer l'égalité des sexes est un engagement de base du PNUD. Conformément aux conclusions concertées de 1997 du Conseil économique et social et de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui demandent à toutes les entités des Nations Unies d'intégrer la problématique de l'égalité des sexes, le PNUD continuera à adopter une stratégie à deux volets visant a) à démarginaliser les femmes, et b) à intégrer la problématique de l'égalité des sexes dans l'activité du PNUD afin d'atteindre des résultats concrets en matière d'égalité des sexes, conformément à son plan d'action sur l'égalité des sexes. Pour atteindre les résultats fixés en matière de développement dans ses 166 bureaux opérationnels situés dans 134 pays, le PNUD reproduira à plus grande échelle les modèles élaborés et testés par UNIFEM en tant qu'incubateur et défenseur principal du mouvement féministe.

85. L'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement encourage les organismes des Nations Unies à recourir aux compétences techniques

d'UNIFEM pour mettre en œuvre les engagements qu'ils ont pris en matière d'égalité des sexes. UNIFEM a reçu le statut d'agent d'exécution dans les domaines dans lesquels il possède des compétences, qui devrait l'aider à recouvrer le coût des services d'experts qu'il fournit à d'autres organismes des Nations Unies. Dans ses documents de travail publiés sous les cotes DP/2004/CRP.2 et DP/2005/CRP.2, le Conseil d'administration du PNUD a proposé un cadre pour renforcer le partenariat entre le PNUD et UNIFEM. Le PNUD et UNIFEM ont déjà entamé un projet conjoint visant à mettre en œuvre la législation relative à l'égalité des sexes dans la région de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants. Ce projet est exécuté sous les auspices du Centre régional de Bratislava, suite à une mission conjointe effectuée à Bratislava par le Directeur du Bureau des politiques de développement et la Directrice exécutive d'UNIFEM en octobre 2004. UNIFEM vient de conclure un projet pilote financé par le PNUD sur la question de l'égalité des sexes et les objectifs de développement du Millénaire, dont les résultats serviront de base aux travaux des services d'appui du PNUD à la réalisation des objectifs du Millénaire.

86. Un exercice de planification conjoint PNUD/UNIFEM sera effectué pour mettre l'accent sur ce qu'UNIFEM peut faire sur le plan concret. Un mémorandum d'accord pour la programmation conjointe sera conclu dans les domaines dans lesquels UNIFEM dispose d'avantages comparatifs.

87. Le PNUD a un réseau de connaissances sur la situation en matière d'inégalités des sexes, qui dépend du Bureau des politiques de développement et compte plus de 900 membres, aussi bien dans les bureaux de pays du PNUD qu'au siège de l'organisation. L'objectif principal de ce réseau est de réunir des groupes de praticiens d'UNIFEM et du PNUD pour qu'ils puissent partager des données d'expérience, des pratiques optimales, des idées et des informations. Il doit permettre au personnel sur le terrain qui s'occupe de questions d'égalité des sexes ou de questions dans lesquelles il est nécessaire d'intégrer une perspective sexospécifique de bénéficier de l'expérience et des ressources d'autres parties intéressées. UNIFEM a été invité à participer au réseau de connaissances du PNUD afin que ses membres puissent bénéficier des connaissances techniques d'UNIFEM et de ses compétences concernant les projets pilotes.

88. La Directrice exécutive d'UNIFEM a été nommée en août 2004 « porte-étendard de l'égalité des sexes ». Dans un mémorandum qui a été distribué à tous les coordonnateurs résidents le 16 août 2004, l'Administrateur a souligné que la Directrice exécutive servirait à titre personnel, de la même façon que les chefs des bureaux régionaux qui se font les champions d'autres domaines d'intervention prioritaires du PNUD. En cette capacité, son rôle consiste à appuyer l'équipe du programme du PNUD en faveur de l'égalité des sexes et à aider le PNUD à s'acquitter de ses propres engagements en matière d'intégration de la problématique hommes-femmes. En outre, la Directrice exécutive est membre du comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes et de l'équipe de gestion du PNUD et elle assure la coprésidence de l'équipe de travail sur l'égalité des sexes avec le Directeur du Bureau des politiques de développement. L'équipe de travail a pour principale responsabilité de donner des avis au comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes. L'Administrateur associé du PNUD et la Directrice exécutive d'UNIFEM se réunissent tous les deux mois pour définir une stratégie visant à accélérer les synergies opérationnelles au niveau régional et à celui des pays.